

19^{eme} TOUR DU COUESNON



MARCHES DE BRETAGNE

Souvenir Marcel BOUVIER

FEDERALE NATIONALE JUNIORS



Animation
Damien MARTIN

DOSSIER TECHNIQUE

Dimanche 17 MAI 2020

Etape 1

Saint Germain en Cogles – Le Chatellier
CLM INDIVIDUEL - 5.330 KMS



Etape 2

Saint Germain en Cogles – Saint Germain en Cogles
Epreuve en Ligne 106,700 KMS



DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Samedi 16 mai 2020 : Permanence de 16h à 18h au Local des Services Techniques de Saint Germain en Coglès

Dimanche 17 mai 2020 : Permanence à partir de 7h30 au Local des Services Techniques de Saint Germain en Coglès

1^{ère} DEMI ETAPE

ST GERMAIN EN COGLES – LE CHATELLIER

CLM INDIVIDUEL - 5.330 KMS

Contrôle des vélos : à partir de 8h15

1^{er} départ : 8h30

Réunion des directeurs sportifs : 13h00

au Local des Services Techniques de Saint Germain en Coglès

2^{ème} DEMI ETAPE

SAINT GERMAIN EN COGLES – SAINT GERMAIN EN COGLES

60.200 Kms en ligne + 5 Tours de 9.300 KMS

Soit 106,7 Kms

Présentation des Equipes : à partir de 13h15

À Saint Germain en Coglès (Podium Pigeon)

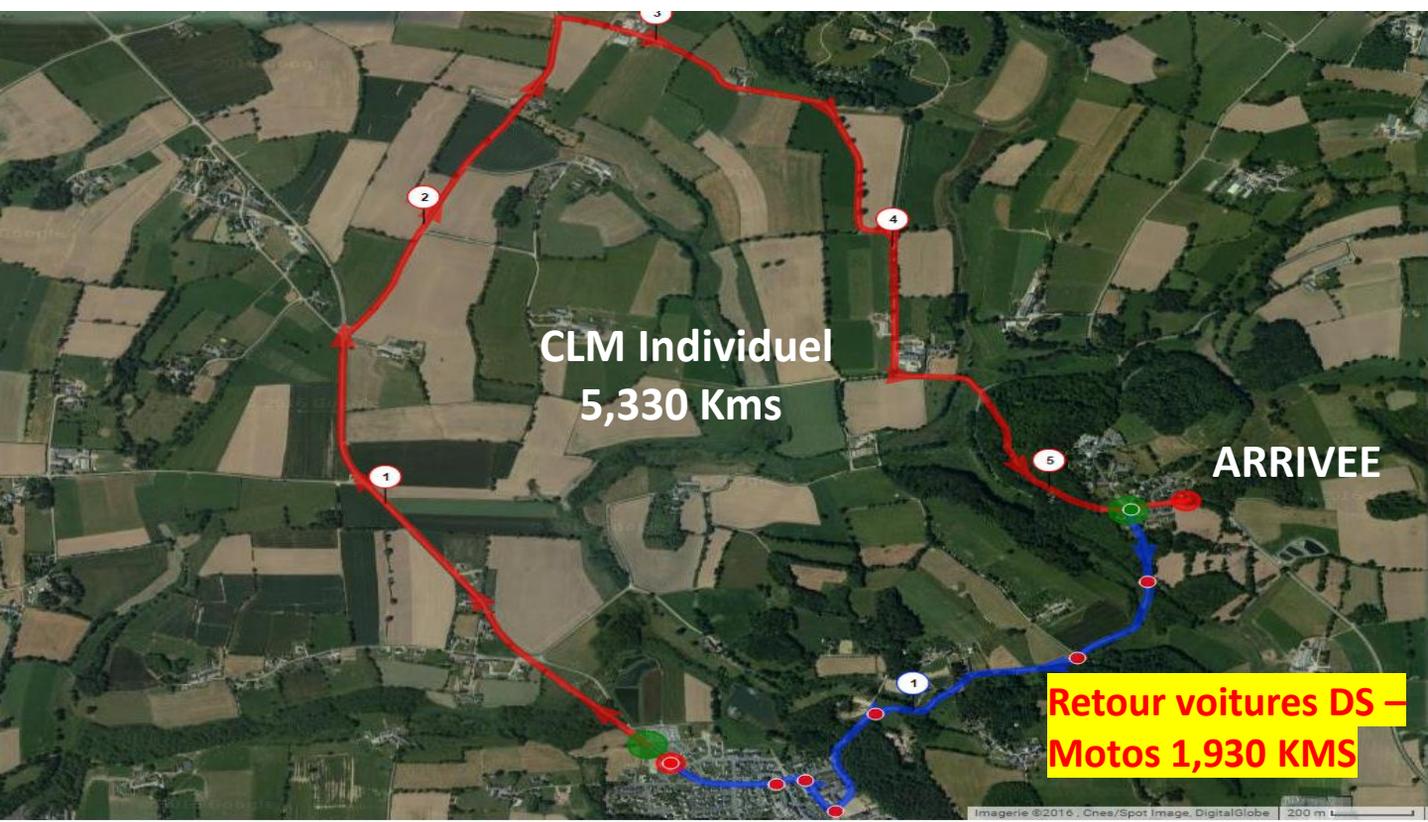
Départ fictif : 14h15

Départ réel : 14h20

1^{ère} Demi - Etape

Saint Germain en C - Le Chatellier

CLM Individuel de 5,330 KMS



Saint Germain en Cogles – Le Chatellier CLM Individuel

5,330 Kms

Contrôle des vélos et du matériel : à partir de 7h45

Contrôle des gabarries vélos : A partir de 8h15 – au niveau de la ligne de départ

Départ du premier coureur : 8h30

ROUTES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRE
		PARCOURU	A PARCOURIR	1 ^{er} Coureur
D17	DEPART / Route de Montours (face au parking du cimetière)	0	5.330	8h30
D 17	SORTIE SAINT GERMAIN EN COGLES	0.100	5.230	8h30
D17 / D 105	VERS SAINT GEORGES DE REINTEMBault – PARC FLORAL	1.500	3.830	8h32
C 6	Vers LE CHATELLIER	2.700	2.630	8h34
C 6	CHATEAU DU PARC FLORAL – LE CHATELLIER	3.400	1.930	8h35
D 219	Vers le CHATELLIER	4.600	0.730	8h37
D 219	ENTREE LE CHATELLIER	5.000	0.330	8h38
D 219	TOUT DROIT (DERIVATION A DROITE)	5.200	0.130	8h38
D 219	ARRIVEE	5.330	0.00	8h38



ST-GERMAIN-EN-COGLÈS



LE CHÂTELLIER

2^{ème} Demi - Etape

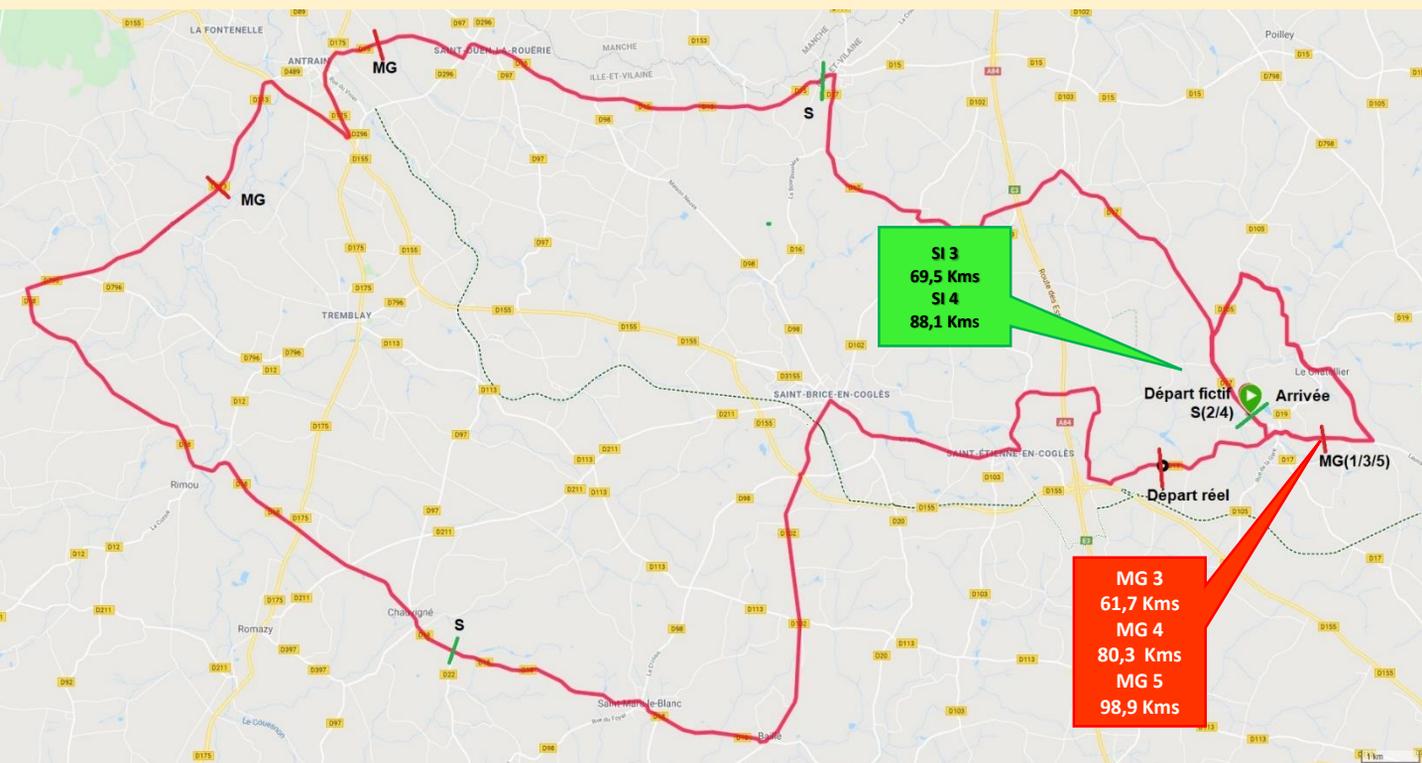
Saint Germain en Cogles – Saint Germain en Cogles

60,200 Kms en ligne + 5 tours de 9,300 Kms

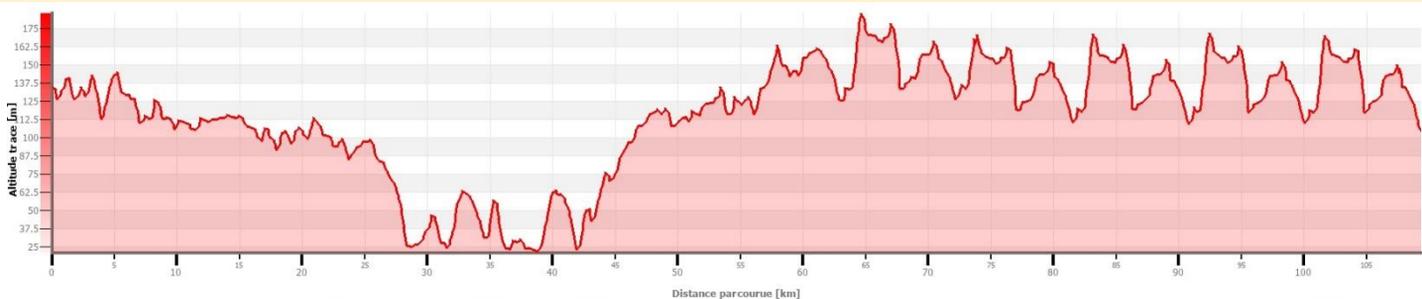
Grande boucle : 60,200 kms

Circuit : 5 tours de 9,300 kms soit 46,500 kms

TOTAL : 106,700 KMS



Altimétrie



TOUR DU COUESNON MARCHES DE BRETAGNE



Le classement meilleur grimpeur :

- Km 32,6 : Côte du Haut Houx Antrain
- Km 39,9 : Côte de La Choix avant Saint Ouen la Rouerie
- Km 61,7 : 1er passage au Sommet de la cote des Bois
- Km 80,3 : 3^{ème} passage au Sommet de la cote des Bois
- Km 98,9 : 5^{ème} passage au Sommet de la cote des Bois

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

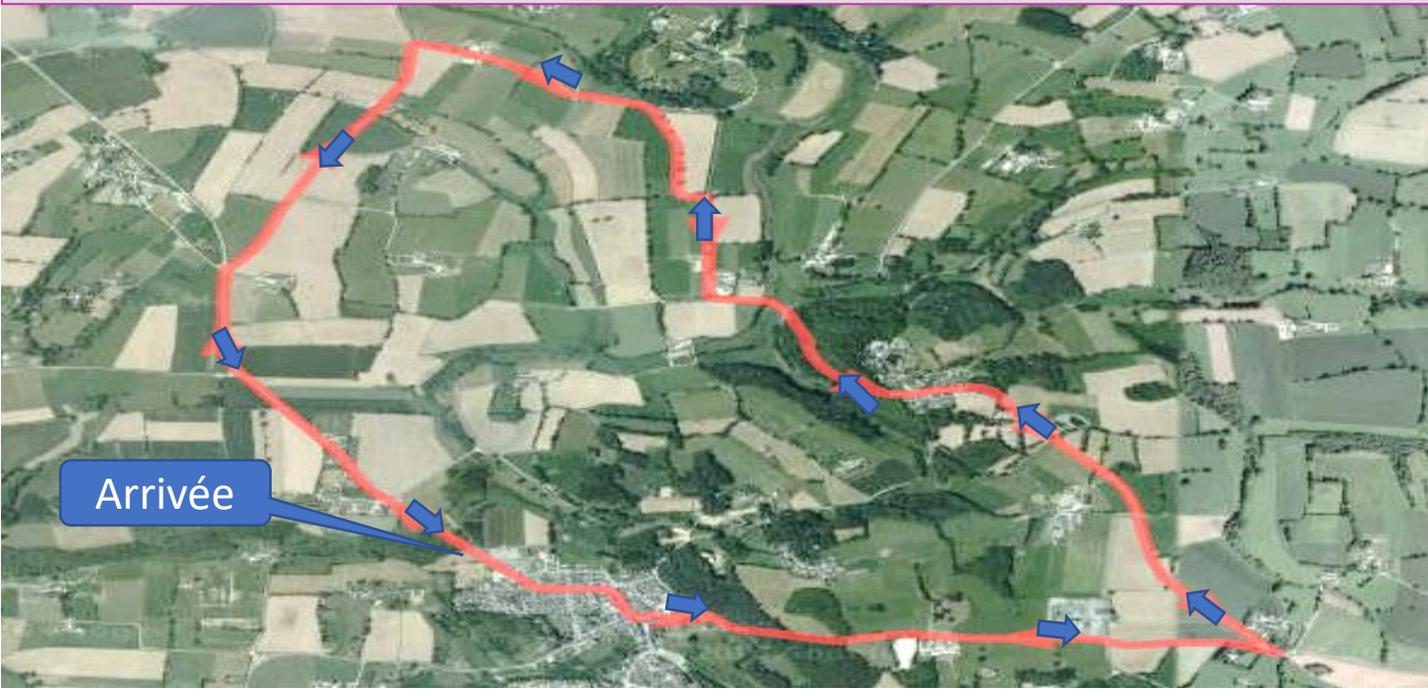
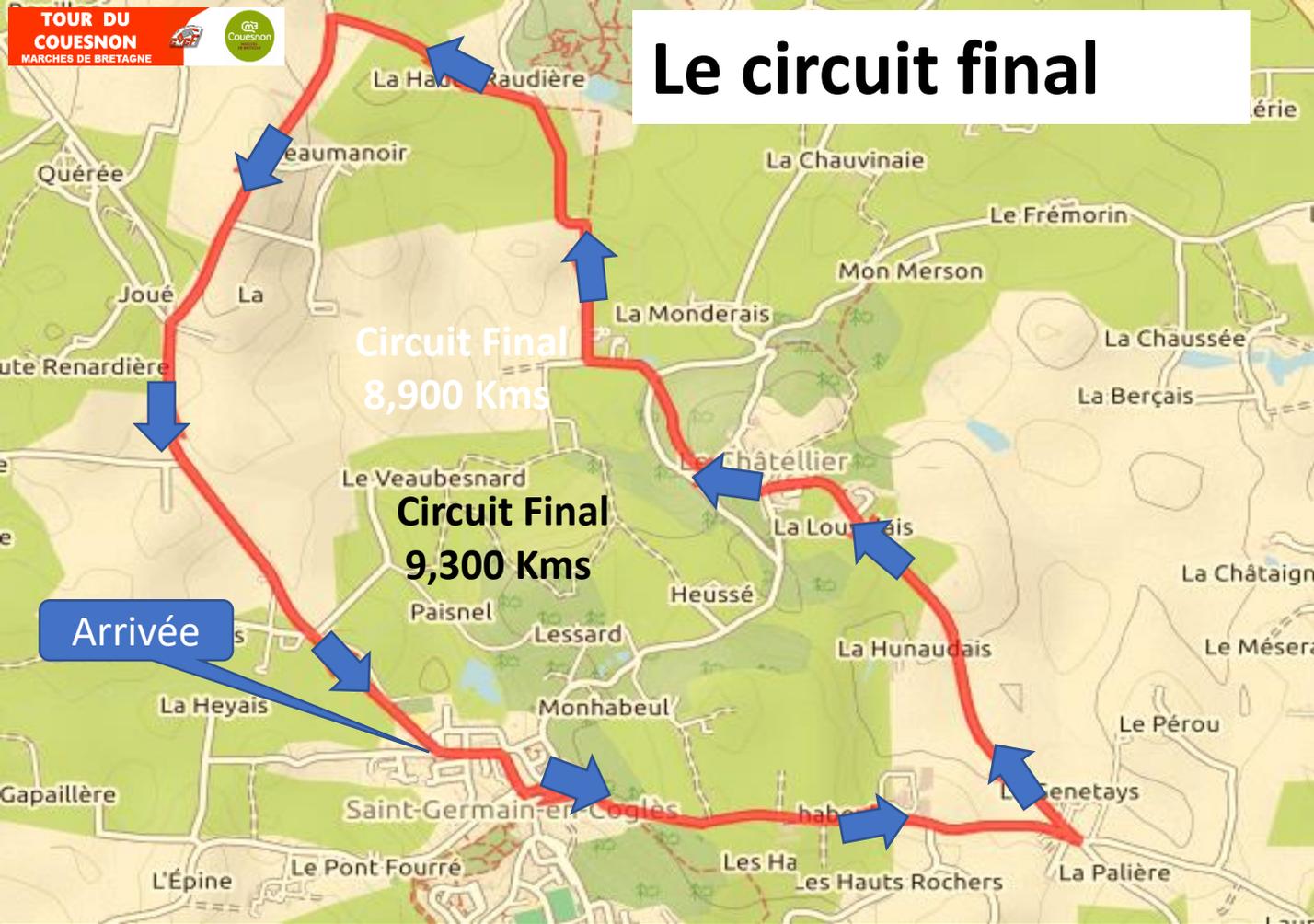
Le classement meilleur animateur :

- Km 20,3 : Entré Chauvigné
- Km 48,3 : D15 Entré Cogles
- Km 69,5 : 2^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à Saint Germain en Cogles
- Km 88,1 : 4^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à Saint Germain en Cogles

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

Le circuit final



19ème Tour du Couesnon - Marches de Bretagne Souvenir Marcel Bouvier

Fédérale Juniors
Dimanche 17 Mai 2019

Etape en ligne : Saint Germain en Cogles - Saint Germain en Cogles

Heure de départ	14:20:00						
Rassemblement et contrôle Départ	13H15						
Appel des coureurs	14H			MG	Meilleur Grimpeur		
Cérémonie Protocolaire et Départ en groupe	14H15			SI	Sprint		
Rassemblement face au cimetière de Saint Germain en Cogles							
Parcours en Ligne	60,2 kms						
+ 5 tours de 9,3 kms	46,5 kms						
Kilométrage Total	106,7 kms						

Routes	Itinéraire	Kilométrage		Moyenne Horaire			
		Parcouru	A Parourir	36	38	40	km/h
RD17	Départ Fictif : Près du cimetière St Germain en Cogles	0,000					
RD19	Sortie Saint Germain en Cogles	0,900					
RD19	DEPART REEL : A Hauteur du chemin de Marigny	2,600					
		0,000	106,700	14:20:00	14:20:00	14:20:00	
RD103	Entrée SAINT ETIENNE EN COGLES	4,800	101,900	14:28:00	14:27:35	14:27:12	
VC85	Sortie SAINT ETIENNE EN COGLES	6,100	100,600	14:30:10	14:29:38	14:29:09	
VC68	Entrée SAINT BRICE EN COGLES	7,400	99,300	14:32:20	14:31:41	14:31:06	
RD98	Sortie SAINT BRICE EN COGLES	9,600	97,100	14:36:00	14:35:09	14:34:24	
RD102	Entrée BAILLEE	14,300	92,400	14:43:50	14:42:35	14:41:27	
RD18	Sortie BAILLE	14,900	91,800	14:44:50	14:43:32	14:42:21	
RD18	Entrée SAINT MARC LE BLANC	16,400	90,300	14:47:20	14:45:54	14:44:36	
RD18	Sortie SAINT MARC LE BLANC	17,300	89,400	14:48:50	14:47:19	14:45:57	
RD18	SI : Carrefour avec D22 Direction Saint Christophe	20,300	86,400	14:53:50	14:52:03	14:50:27	
RD18	Entrée CHAUVIGNE	20,600	86,100	14:54:20	14:52:32	14:50:54	
RD18	Sortie CHAUVIGNE	21,500	85,200	14:55:50	14:53:57	14:52:15	
RD18	Entrée RIMOU	25,900	80,800	15:03:10	15:00:54	14:58:51	
RD18	Sortie RIMOU	26,300	80,400	15:03:50	15:01:32	14:59:27	
RD313	MG : Montée de 600m, 6% à 8% Situé à 100m après le carrefour de VilleMarie à Gauche et le Haut Houx à Droite	32,600	74,100	15:14:20	15:11:28	15:08:54	
RD175	Entrée ANTRAIN	38,300	68,400	15:23:50	15:20:28	15:17:27	
RD15	Sortie ANTRAIN	39,500	67,200	15:25:50	15:22:22	15:19:15	
RD15	MG : Montée de 400m, 6% à 8%	39,900	66,800	15:26:30	15:23:00	15:19:51	
RD15	Entrée SAINT OUEN LA ROUERIE	41,900	64,800	15:29:50	15:26:09	15:22:51	
RD15	Sortie SAINT OUEN LA ROUERIE	42,700	64,000	15:31:10	15:27:25	15:24:03	
RD15	Entrée COGLES	48,100	58,600	15:40:10	15:35:57	15:32:09	
RD15	SI : 200m	48,300	58,400	15:40:30	15:36:16	15:32:27	
RD17	Sortie COGLES	48,600	58,100	15:41:00	15:36:44	15:32:54	
RD17	Entrée LA SELLE EN COGLES	51,500	55,200	15:45:50	15:41:19	15:37:15	
RD102	Sortie LA SELLE EN COGLES	52,000	54,700	15:46:40	15:42:06	15:38:00	
RD17	Entrée MONTOURS	54,600	52,100	15:51:00	15:46:13	15:41:54	
RD17	Sortie MONTOURS	55,300	51,400	15:52:10	15:47:19	15:42:57	
RD17	ENTREE CIRCUIT	58,500	48,200	15:57:30	15:52:22	15:47:45	
RD17	Entrée SAINT GERMAIN EN COGLES	60,100	46,600	16:00:10	15:54:54	15:50:09	
RD17	1er Passage sur la ligne d'arrivée	60,200	46,500	16:00:20	15:55:03	15:50:18	
RC4	Sortie SAINT GERMAIN EN COGLES	61,100	45,600	16:01:50	15:56:28	15:51:39	
VC4	MG :	61,700	45,000	16:02:50	15:57:25	15:52:33	
RD219	Entrée LE CHATELLIER	63,700	43,000	16:06:10	16:00:35	15:55:33	
RD219	Sortie LE CHATELLIER	64,300	42,400	16:07:10	16:01:32	15:56:27	
RD17	RETOUR ENTREE CIRCUIT	67,800	38,900	16:13:00	16:07:03	16:01:42	
RD17	SI : 2ème passage sur la ligne d'arrivée	69,500	37,200	16:15:50	16:09:44	16:04:15	
RD17	3ème Passage sur la ligne d'arrivée	78,800	27,900	16:31:20	16:24:25	16:18:12	
VC4	MG :	80,300	26,400	16:33:50	16:26:47	16:20:27	
RD17	SI : 4ème passage sur la ligne d'arrivée	88,100	18,600	16:46:50	16:39:06	16:32:09	
RD17	5ème Passage sur la ligne d'arrivée	97,400	9,300	17:02:20	16:53:47	16:46:06	
VC4	MG :	98,900	7,800	17:04:50	16:56:09	16:48:21	
RD17	ARRIVEE	106,700	0,000	17:17:50	17:08:28	17:00:03	

Guide Technique

Article 1 - Règlement :

Le 19^{ème} Tour du Couesnon Marche de Bretagne Souvenir Marcel Bouvier est organisé par l'Amicale Cycliste Couesnon Nord et contrôlé par le Club Olympique Cycliste Fougerais le dimanche 17 mai 2020 sous la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 - Catégorie :

L'épreuve est de classe 1.14, c'est à dire ouverte aux coureurs de la série juniors engagés individuellement ou par équipe.

Article 3 - Distance :

1 ^{ère} demi-étape :	5.330 Kms	Contre la montre individuel.
2 ^{ème} demi-étape :	106,7 Kms	Epreuve en ligne (1 boucle de 60,2 Kms puis 5 tours de 9,3 Kms).

La distance totale de l'épreuve est de : 106,700 kms.

Article 4 - Collège des commissaires :

Le collège est composé des membres suivants :

Président de jury :

Commissaire titulaire 1 :

Commissaire titulaire 2 :

Juge à l'arrivée :

Chronométrateur :

Chronométrateur :

Commissaire Moto :

Le président du jury des commissaires et les deux commissaires titulaires prononcent les sanctions après consultations des autres membres du collège des commissaires.

Article 5 - Permanence :

La permanence se tiendra à la **Salle des Services Techniques**, route de Montours à Saint Germain en Coglès. Elle sera ouverte le samedi 16 mai 2020 de 16h à 18h et le dimanche 17 mai 2020 à partir de 7h30.

La remise des dossards et des plaques de cadre se fera au même endroit pendant les heures de permanences.

La réunion technique de la Direction de Course, avec les Arbitres et les Directeurs Sportifs, se tiendra à la **Salle des Services Techniques à 13 heures**.

Article 6 - Contre la montre individuel :

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs Sportifs.

Les coureurs devront se présenter aux opérations de contrôle des vélos, ainsi que pour la signature 10 minutes avant l'heure de leur départ (les arbitres seront présents à partir de 7h45).

Le développement est libre de choix par le coureur .

L'ordre de départ des concurrents se fera par tirage au sort effectué par l'organisateur le vendredi soir qui précède l'épreuve.

Le départ se fera tenu sur la rampe de lancement prévu à cet effet.

Le premier coureur s'élancera à 8h30.

Le chronométrage sera effectué manuellement par les chronométrateurs présents.

Chaque concurrent sera précédé d'un motard AMS 35 ou M2SC 53 qui lui ouvrira la route sachant que le parcours sera entièrement fermé à la circulation.

Article 7 - Course en ligne :

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs Sportifs.

Les équipes devront se présenter au podium pour la présentation entre 13h45 et 14h10.

Après l'appel des coureurs et le départ fictif, le départ réel se fera lancé, à l'endroit mentionné sur le programme officiel (à la sortie de Saint Germain en Coglès au lieu dit Beaumenoir (Carrefour D105/C6).

Cet endroit sera matérialisé par un panneau « km 0 ».

L'ordre de marche des véhicules en course est celui défini par le règlement FFC.

Article 8 - Dépannage :

Deux véhicules équipés de « Echappée assistance », avec mécaniciens à bord, assureront le dépannage neutre.

Les véhicules des équipes pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs en course. L'ordre des voitures pour l'épreuve en ligne sera établi selon l'ordre du classement général individuel au temps.

Article 9 - Véhicules suiveurs :

Tous les monospaces et multiplas sont interdits à l'échelon course. Ils devront se tenir à la dernière place des véhicules techniques.

Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des commissaires derrière le président du jury.

Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course. Au franchissement de la ligne d'arrivée, le commissaire à bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonnés.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

Une ambulance assurera les secours au cours de l'épreuve.

Article 10 - Radio Tour

La fréquence Radio Tour sera : 157.5750

L'Echappée Assistance mettra à disposition des postes radio à partir de 10h sur le parking de la permanence. Ils devront être ramenés au même endroit à l'issue de l'épreuve.

Article 11 - Parcours :

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des commissaires en accord avec le directeur de course, et après avoir averti le chronométreur peut décider :

1- De modifier le parcours.

2- De déterminer une neutralisation temporaire de la course.

3-D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que de tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.

4-De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

Article 12 - Obstacles sur le parcours :

Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours seront signalés par 15 motards sécurités des associations AMS 35 et M2SC 53 , à l'aide d'un drapeau de couleur jaune.

Article 13 - Ravitaillement :

Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le panneau « Km 30 » et interdit dans les 2 derniers tours du circuit final.

Une zone de ravitaillement à pied sera mise en place avant la ligne d'arrivée sur le circuit (point de passage à chaque fin de boucle).

Cette zone de ravitaillement sera précédée d'une zone de collecte des déchets dite « zone verte ».

Trois possibilités de ravitaillement :

Si peloton groupé : uniquement par les accompagnateurs et à pied.

Si échappée (+10 coureurs) : uniquement accompagnateurs et à pied.

Si échappée (-10 coureurs) : à partir de la voiture du directeur sportif à l'arrière du groupe avec l'accord des commissaires.

Le Président du Jury des commissaires aura autorité de modifier ces critères en fonction des conditions de course et des conditions climatiques.

Article 14 - Arrivée :

Un panneau indiquera les 25, 20, 15, 10, 5, 4, 3 et 2 derniers kilomètres.

Une flamme rouge indiquera le dernier kilomètre.

Des panneaux indiqueront la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée (300m, 200m, 150m, 100m, 75m, 50m, 25m).

Les temps seront pris sur la ligne d'arrivée.

Article 15 - Délais :

1^{ère} demi-étape CLM : Le délai sera de 25% du temps du vainqueur du clm.

2^{ème} demi-étape en ligne : Le délai sera de 10% du temps du vainqueur.

Article 16 - Pénalités :

Le barème réglementaire des pénalités appliqué sera celui de la FFC.

Article 17 - Les classements :

L'épreuve comprend quatre classements distincts :

- Le classement général individuel au temps
- Le classement du meilleur grimpeur
- Le classement du meilleur animateur
- Le classement du meilleur Juniors 1^{ère} année

MAILLOT JAUNE
MAILLOT A POIS
MAILLOT VERT
MAILLOT BLANC

Article 18 - Le classement général individuel au temps :

Le classement général individuel au temps, Maillot jaune parrainé par **COUESNON MARCHE DE BRETAGNE**, s'obtient par addition des temps du contre la montre du matin et de l'épreuve en ligne de l'après midi.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrés lors des étapes contre la montre individuelles sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 19 - Le classement meilleur grimpeur :

Le classement meilleur grimpeur, Maillot à pois parrainé par **HARMONIE MUTUELLE**, s'obtient par l'addition des points acquis lors des cinq classements mis en place sur le parcours :

- Km 32,6 : Côte du Haut Houx Antrain
- Km 39,9 : Côte de La Choix avant Saint Ouen la Rouerie
- Km 61,7 : 1^{er} passage sommet cote des bois
- Km 80,3 : 3^{ème} passage sommet cote des bois
- Km 98,9 : 5^{ème} passage sommet cote des bois

L'attribution des points s'établira de la façon suivante : 1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

En cas d'égalité de points au classement final du meilleur grimpeur, c'est le nombre de 1^{ères} places puis le cas échéant la place au classement général individuel final de l'épreuve qui départagera les ex-æquo.

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Article 20 - Le classement meilleur animateur :

Le classement meilleur animateur, Maillot vert parrainé par **ADAF SOMATHERM**, s'obtient par l'addition des points acquis lors des trois classements mis en place sur le parcours :

- Km 20,3 : Entré Chauvigné
- Km 48,3 : D15 bourg de Cogles
- Km 69,5 : 2^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à Saint Germain en Cogles
- Km 88,1 : 4^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à Saint Germain en Cogles

L'attribution des points s'établira de la façon suivante : 1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

En cas d'égalité de points au classement final du meilleur animateur, c'est le nombre de 1^{ères} places puis le cas échéant la place au classement général individuel final de l'épreuve qui départagera les ex-æquo.

Pour figurer au classement du meilleur animateur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Article 21 - Le classement meilleur Juniors 1^{ère} année :

Le classement du meilleur Juniors 1^{ère} année, Maillot blanc parrainé par **COQUELIN BATIMENT**, est réservé aux coureurs né en 2002 et s'obtient par l'addition des temps du contre la montre du matin et de l'épreuve en ligne de l'après midi des coureurs concernés.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrés lors des étapes contre la montre individuelles sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 22 - Protocole :

La cérémonie protocolaire du CLM se déroulera sur le podium prévu à cet effet sur la ligne d'arrivée à Le Chatellier Seront conviés à l'arrivée du contre la montre pour la remise des fleurs et dans la mesure du possible le plus rapidement :

- Le vainqueur du contre la montre qui recevra le Maillot Jaune
- Le second qui recevra le Maillot à Pois
- Le troisième qui recevra le Maillot Vert
- Le premier Juniors 1^{ère} année qui recevra le Maillot Blanc

Seront conviés, après l'arrivée de l'épreuve en ligne, pour la remise des trophées et dans la mesure du possible le plus rapidement :

- Les trois premiers de l'épreuve en ligne
- Le vainqueur du classement de meilleur grimpeur
- Le vainqueur du classement de meilleur animateur
- Le premier Juniors 1^{ère} année du classement général individuel au temps
- Les trois premiers du classement général individuel au temps

Article 23 - Réclamations :

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le directeur sportif responsable dans les délais suivant :

30 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements.

30 minutes maxi après l'arrivée pour le reste.

Article 24 - Contrôle Antidopage :

Le contrôle antidopage se fera conformément à la législation en vigueur, et se déroulera si besoin au local prévu à cette effet derrière le podium d'arrivée.

Article 25 - Accord général :

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.

Date limite d'inscription le dimanche 8 MAI 2020 sur le site FFC

Inscription individuelle donc nombre illimité de coureurs par équipes

SERVICE MEDICAL

CENTRE HOSPITALIER DE FOUGERES - HOTEL DIEU

133 Rue de la Forêt - BP 10561 - 35305 FOUGERES CEDEX

TEL : 02-99-17-70-00



GRILLES DE PRIX

CLASSEMENT GENERAL – GRILLE 540/20

CLASSEMENT GENERAL – GRILLE 540/20										
Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prix	109€	80 €	65 €	54 €	44 €	38 €	30 €	25 €	16 €	11 €
Places	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Prix	9 €	8 €	8 €	8 €	7 €	6 €	6 €	6 €	5 €	5 €

CLASSEMENTS MEILLEUR GRIMPEUR

CLASSEMENTS MEILLEUR GRIMPEUR			
Places	1	2	3
Prix	80€	60€	40€

CLASSEMENTS MEILLEUR ANIMATEUR

CLASSEMENTS MEILLEUR ANIMATEUR			
Places	1	2	3
Prix	80€	60€	40€

**2001**

- 1^{er} CADET Antoine ACC Marigny
- 2^{ème} PELE Alexandre VC MORTAIN
- 3^{ème} GERARD Armand VC DINANNAIS

2002

- 1^{er} GERARD Arnaud CC MONCONTOUR
- 2^{ème} GUERNION Gaëtan CC MONCONTOUR
- 3^{ème} CHEVAL Sylvain CC MONCONTOUR

2003

- 1^{er} GAUDIN Damien BEAUPREAU VS
- 2^{ème} DAVID J CC MONCONTOUR
- 3^{ème} HARDY Maxime SD 61

2004

- 1^{er} HARDY Maxime CC MONCONTOUR
- 2^{ème} GUYOT Yann VELOCE VANNETAIS
- 3^{ème} BOIORIEUX Gaël CC MONCONTOUR

2005

- 1^{er} CAVENET Neill COMITE 209
- 2^{ème} ROGER L COMITE 29
- 3^{ème} LE YONDRE OC LOCMINE

2006

- 1^{er} FONSECA Armindo COMITE 35
- 2^{ème} MAILLET Josselin VSP LA CHATAIGNERAIS
- 3^{ème} HARDY Romain COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2007

- 1^{er} TAILLEFER Florian LIVAROT
- 2^{ème} LAVILLE R COTE ARMOR MAITRE JACQUES
- 3^{ème} TOCQUE N COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2008

- 1^{er} GOUGEON Quentin CD MAYENNE
- 2^{ème} CLOAREC M UC BRIOCHINE
- 3^{ème} LUCIENNE V VSP LAMBALLE

2009

- 1^{er} KRAINER Taruia UC BRIOCHINE
- 2^{ème} COLLIN Antoine ECP DINAN
- 3^{ème} TIMEN Damien AC LANESTER

2010

- 1^{er} MARTIN Guillaume VCH
- 2^{ème} LEGAL J LANGUIDIC
- 3^{ème} NINA A LANESTER

2011

- 1^{er} LEDANOIS Kévin UC NANTES
- 2^{ème} GROUAULT Pierre VC SAINT HILAIRE
- 3^{ème} TASSEL R UC BRIOCHINE

2012

- 1^{er} GUILCHER Axel UC NATES ATLANTIQUE
- 2^{ème} ROLLAND L UC BRIOCHINE
- 3^{ème} GUERIN C VC SAINT HILAIRE

2013

- 1^{er} LATOUCHE Norman COTE ARMOR MAITRE JACQUES
- 2^{ème} BENOIST A COTE ARMOR MAITRE JACQUES
- 3^{ème} RICHEUX F COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2014

L' édition n'à pas eu lieu

2015

- 1^{er} FOURNIER Quentin ANGERS CYCLISME
- 2^{ème} GUEGAN Maël AS BREVINOIS
- 3^{ème} LEPINGLARD Nathan CHÂTEAU D OLLONNE

2016

- 1^{er} TURGIS Tanguis US METRO PARIS
- 2^{ème} LECAMUS LAMBERT Florentin CD35
- 3^{ème} MARIAULT Axel UC NATES ATLANTIQUE

2017

- 1^{er} LECAMUS LAMBERT Florentin CD35
- 2^{ème} DEVANNE Antoine CR POUZAUGE
- 3^{ème} MAERTENS Gautier UC BRIOCHINE

2018

- 1^{er} DAVID Maxence Sud de l'Heure Cyclisme
- 2^{ème} DUBOIS Pierre Emmanuel OC Redon
- 3^{ème} TOUMIR Hugo VC Catenay

2019

- 1^{er} PAGE Hugo ES AUNEAU CYCLISME
- 2^{ème} TOUMIR Hugo VC CATENAY
- 3^{ème} HERON Antonin AS TOURLAVILLE CYCLISME

2020

- 1^{er}
- 2^{ème}
- 3^{ème}

2021

- 1^{er}
- 2^{ème}
- 3^{ème}

2022

- 1^{er}
- 2^{ème}
- 3^{ème}



18ème TOUR du COUESNON MARCHÉ DE BRETAGNE

Souvenir Marcel BOUVIER

RESTAURATION

Réservation avant le 4 MAI 2020

RESERVATION DES REPAS

Nom de l'équipe :

Nombre de repas : x **12.00 €** Total : €

Chèque à l'ordre : **AMCN**

Toute réservation sans chèque ne sera pas prise en compte

Renvoyer le coupon à l'adresse ci-dessous ou par mail à : **larcher.albert@orange.fr**

Mr Albert LARCHER

19 Allée de la chauvière

35133 SAINT GERMAIN EN COGLES

Tel : 06-70-79-68-54

HEBERGEMENT

POSABITAT

Promenade du Gué Maheu

35300 FOUGERES

02 99 94 39 50

mail: acceuil@posabitat.com



Ci-dessous une liste de Gites sur le secteur du Couesnon Marches de Bretagne



Saint Germain en Cogles :

https://www.gites.fr/gites_un-esprit-champetre-et-convivial_saint-germain-en-cogles_38245.htm

https://www.gites.fr/gites_le-petit-courtoux_saint-germain-en-cogles_h545718.htm

https://www.gites.fr/gites_holiday-home-villamee-le-champ-marie_villamee_h539265.htm

<http://www.camping-gite.com/>

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Saint-germain-en-cogles-35G131112.html>

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Saint-germain-en-cogles-35G13020.html>

Le Chatellier :

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Le-Chatellier-Castel-Gite-35G13011.html>

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Le-Chatellier-35G13023.html>

Maen Roch

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Maen-Roch-Gite-De-Clem-Et-Vava-35G13222.html>

Les portes du coglais

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Cabane-Sur-Pilotis-Les-Portes-Du-Coglais-35G13210.html>

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Les-Portes-Du-Coglais-35G13041.html>

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Cabane-Dans-Les-Arbres-Les-Portes-Du-Coglais-35G132102.html>

<https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Les-Portes-Du-Coglais-L-ecottay-35G13204.html>

Antrain - Tremblay

https://www.gites.fr/gites_terre-et-mer-antrain-35-bretagne_antrain_48123.htm

https://www.gites.fr/gites_la-mahommerie---coquelin_tremblay_38047.htm

https://www.gites.fr/gites_maisonnette-de-vacances_antrain_h2530316.htm

https://www.gites.fr/gites_gite-le-1900_antrain_h340554.htm

https://www.gites.fr/gites_gite-l-hermine_antrain_h1392934.htm

RIMOU

https://www.gites.fr/gites_la-maison-de-jeanne_rimou_47112.htm

RETOUR EN IMAGES



Quentin FOURNIER - 2015



Tanguy TURGIS - 2016



Florentin LECAMUS LAMBERT - 2017



David MAXENCE - 2018



Hugo PAGE - 2019



Maillots SI – MG – BLANC J1 - - 2019



TOUR DU COUESNON MARCHES DE BRETAGNE



PODIUM EDITION 2019

TOUR DU
COUESNON
MARCHES DE BRETAGNE

